



Proximité,

Cabinet du Maire

Visite de Quartier : Les Ormeaux, le 03/10/2022

Etaient présents :

Elus :

M. Loïc GACHON, Maire de Vitrolles, Mme Lalia ATTAF, Adjointe au Maire, Madame Pascale MORBELLI, Adjointe au Maire, et Mme Marie-Claude MICHEL, Conseillère municipale.

Services :

M. Philippe KRAMER, Directeur Général des Services Techniques, M. Ali MALEK, Directeur Entretien Exploitation, M. Benoît HERSEMUL, Chargé de Mission Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, M. Sébastien MILANINI, Représentant la Police Municipale et M. Jérémy MARTINEZ, Chargé de proximité au Cabinet du Maire.

Les représentants du Conseil Syndical.

Les représentants du Bailleur.

Une quarantaine de riverains.

[Tapez ici]

Début : 18h10.

Sujets abordés :

Rappel des demandes de la précédente visite de quartier :

Demande d'extinction des lampadaires près de l'aire de jeux en période estivale pour éviter les nuisances sonores.

Reconfiguration du théâtre de plein air (suppression de la partie faite de marches).

Trottoirs déformés.

Reprise du marquage au sol des 2 places PMR Rue Henri BOSCO.

Réparer le portail de l'aire de jeux et positionner un jeu à ressort manquant.

Vérifier l'arrosage goutte à goutte sur la haie de lauriers entre bat Arc4 et Arc5.

Espaces Verts :

- Arrosage.

Réponse : L'arrosage des arbres est prévu à la plantation et quelques temps après. Mais est arrêté dès que l'arbre est bien enraciné.

- Taille des lauriers devant le Bâtiment Durance 2

Réponse : Dans le quartier, il y a deux tailles programmées par an. Une première au printemps, et la seconde entre fin octobre et début novembre.

- Aire de jeux : est-il possible d'utiliser des matériaux qui absorbent les sons.

Réponse : Il n'existe pas de solution satisfaisante. Les matériaux qui absorbent les sons sont coûteux et durent moins longtemps.

Voirie, circulation :

- Problèmes de stationnement, voitures ventouses.

Réponse : La Ville ne sait pas fabriquer de nouvelles places aux Ormeaux. La disposition du quartier ne permet pas d'en créer plus qu'il en a déjà été fait.

[Tapez ici]

Il est important de signaler les voitures ventouses dès qu'elles sont constatées, la procédure pour leur enlèvement est longue car elle nécessite une enquête.

Il est important de rappeler que la réglementation permet le stationnement sur une durée maximale de sept jours.

- Problèmes de stationnement liés au Garage AD

Réponse : Le garage AD va déménager.

- Barrières DFCI ouvertes.

Réponse : Le stationnement devant les barrières DFCI est interdit. L'ouverture des barrières DFCI pour circuler ou stationner est également interdit. Monsieur le Maire demande aux riverains de signaler systématiquement quand une barrière DFCI est ouverte ou encombrée afin de faire intervenir la Police Municipale ou les services compétents pour venir la fermer.

- Problème de synchronisation des feux tricolores véhicules/piétons à l'angle Yitsak Rabin – Henri Bosco.

Réponse : Le service de la voirie prend la demande en compte. Un nouveau réglage sera fait.

- Places PMR aux Ormeaux1, Bâtiment Les Arcs : 6 personnes à mobilité réduite mais une seule place dédiée.

Réponses : Les services vont prendre contact avec les personnes concernées.

- Peut-on sécuriser les passages piétons de la rue Bosco ?

Réponse : Le service de la voirie va étudier cette question afin de trouver une solution.

Tranquillité, sécurité :

- Cambriolages pendant l'été.

Réponse : Il y a eu quelques cambriolages cet été. La Police Nationale mène une enquête.

Propreté :

- Ordures ménagères : les bacs sont saturés car ils restent à l'extérieur.

Réponse : Il incombe aux propriétaires (bailleurs ou copropriétaires) de rentrer les bacs après le ramassage des ordures ménagères. C'est un problème qui est généralisé.

- Accès à la déchèterie limité : décourageant de s'y rendre.

Réponse : La Municipalité a demandé à la Métropole, gestionnaire de la déchèterie, un peu plus de flexibilité. Il est désormais possible de s'y rendre une fois par an avec un véhicule non enregistré comme un utilitaire de location. De plus, la Ville de Vitrolles a mis en place un

[Tapez ici]

service de déchetterie mobile qui se déplace chaque mois dans un quartier différent. Ce service fonctionne très bien.

- Dépôts sauvages devant l'école Prairial.

Réponse : Il y a plusieurs points noirs de dépôts sauvages identifiés dans la ville. Celui-ci en fait partie et les équipes de la propreté sont alertes pour s'en occuper. Comme dit précédemment, M. le Maire a pris un arrêté permettant de verbaliser les contrevenants.

Autre :

- Eau chaude opaque dans les bâtiments locatifs.

Réponse : Il n'y a pas eu de relevé problématique sur la qualité de l'eau sur les canalisations publiques. C'est un problème lié aux canalisations des bâtiments et donc au bailleur.

Réponse du bailleur : des travaux à cet effet sont prévus dans un ou deux mois.

- Déjections canines.

Réponse : L'expérimentation des canisettes a été un échec car les déjections canines perdurent et les rouleaux de sacs sont volés le jour même du remplissage. Un arrêté a été passé par M. le Maire afin de pouvoir verbaliser les dépôts sauvages et les déjections canines.

Fin de la visite de quartier : 20h15.